

## PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 04 mars 2025 à 20h00

**Présents** : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, Mme REBOUL SALZE Sophie, Mme COTTIN Véronique, M. NOUVELLE Philippe, Mme DELCOUR Petra, Mme POMMES Kathy, M. BAGUET André, M. LACHAUX Patrice, M. LESEGRETAIN Bernard, M. POURRIER Luc, M. CHANEL Michel, Mme LACHAUX Laurie,

**Excusés** : M. GATTONE Emmanuel, M. LEQUIN Didier, M. FERRARI Antoine, Mme SLADE Judith, Mme LENG-GOLLIET Amély,

**Procurations** : M. GATTONE Emmanuel à Mme REBOUL SALZE Sophie, M. LEQUIN Didier à Mme JOUANNET Martine, M. FERRARI Antoine à Mme COTTIN Véronique, Mme LENG-GOLLIET Amély à Madame LACHAUX Laurie,

**Absent** : M. DU BOIS Jérôme

Ouverture de séance à 20h00

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur André Baguet

### ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil 4 février 2025

#### **FINANCES**

Point n°1 : Factures et engagements

Point n°2 : Approbation du CFU 2024 : Compte Financier Unique

Point n°3 : Affectations des résultats

Point n°4 : Vote des Taux d'imposition 2025

Point n°5 : Adoption du Budget primitif 2025 Commune

Point n°6 : Attribution des subventions 2025

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

Point N°7 : Cession d'une portion de la parcelle communale C1092

Point n°8 : Contrat cadre de la Convention territoriale globale à passer avec la CAF de l'Ain

#### **TRAVAUX-FORET-SECURITE**

Point n°9 : SIEA : plan de financement pour le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques

Point n°10 : SIEA : plan de financement pour l'enfouissement des réseaux au Chemin du Peillon

#### **URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE**

Point n°11 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

#### **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Point n°12 : Travaux des commissions

#### **INTERCOMMUNALITE**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

## FINANCES

### Point n°1 Factures et engagements

Madame Lachaux demande pour quelle raison avons-nous fait appel à la société Net service ?

Madame Mosteiro répond qu'un agent communal a été en arrêt maladie pendant quelques mois et qu'il a fallu trouver une solution pour réaliser le ménage à l'école pendant cette absence.

## Point N°2 Approbation du CFU 2024 : Compte Financier Unique

Madame la maire informe les membres du conseil que le CFU remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion et présente les montants des résultats 2024 aux conseillers. Elle tient à saluer le travail de l'agent comptable Madame Emilie Dyduch qui travaille avec beaucoup de conscience et de sérieux.

20h08 : Arrivée de Madame Pétra DELCOUR.

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2024	1 090 843.35 €	Recettes de fonctionnement 2024	2 690 554.33 €
Dépenses d'investissement 2024	1 912 569.10 €	Dépenses de fonctionnement 2024	1 957 645 .16 €

Monsieur Chanel fait remarquer que sont inscrits 33 millions d'euros dans les actifs. Madame la maire confirme.

Madame la maire ne prenant pas part au vote quitte la séance.

Madame Mosteiro prend la présidence de la séance et procède au vote.

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Crozet :

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Crozet ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Crozet,

- **DE DONNER** pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## Point N°3 Affectations des résultats des budgets de la commune

Madame la maire présente les affectations de résultats du tableau ci-dessous.

Elle fait part aux conseillers qu'il n'est pas nécessaire de faire un report sur le fonctionnement, et qu'il est proposé d'affecter les résultats en recettes d'investissement à hauteur de 788 370 €.

La commune a investi peu à peu dans des tènements ce qui explique les résultats de dépenses d'investissements. Ces parcelles sont nécessaires pour mener une réflexion globale sur l'aménagement du centre village.

Madame Reboul Salze demande si le déficit de 821 725 € en investissement est récurrent ? Il est confirmé que oui, le montant diffère selon les années mais qu'il est couvert par les excédents antérieurs.

Monsieur Chanel ajoute que le déficit est quasiment couvert par le résultat de clôture.

Madame la maire précise que la commune réalise une gestion rigoureuse de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'AFFECTER les résultats de clôture de l'exercice 2024 du budget Commune indiqué ci-dessous.

**AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET  
COMMUNE 2024**

**COMMUNE**

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2024	1 090 843.35	Recettes de fonctionnement 2024	2 690 554.33
Dépenses d'investissement 2024	1 912 569.10	Dépenses de fonctionnement 2024	1 957 645.16
Soit un déficit de	- 821 725.75	Soit un excédent de	732 909.17
Résultats antérieurs reportés	4 421 957.90	Résultats antérieurs reportés	55 461.55
<b>Résultat de clôture Invest. 2024</b>	<b>3 600 232.15</b>	<b>Résultat de clôture Fonct. 2024</b>	<b>788 370.72</b>
<b>Report en Recettes d'Investissement au 001</b>	<b>3 600 232.15</b>	<b>Report en Recettes de Fonctionnement au 002</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation de résultat en Recette d'investissement cpte 1068 au B.P. 2025</b>	<b>788 370.72</b>		

**Point N°4 Vote des taux d'imposition 2025**

Madame la maire fait part aux conseillers que les finances de la commune sont solides et qu'en l'absence de projets de travaux importants cette année, il est donc justifié de maintenir les taux d'imposition, conformément aux engagements de campagne.

Monsieur Nouvelle soulève une question sur le vote de la taxe d'habitation, et il est clarifié que seule celle des résidences secondaires est applicable.

Madame Reboul Salze demande si on connaît la part de résidences secondaires et principales ? Madame la maire répond qu'on pourra le savoir lors de la prochaine commission des impôts directs qui aura lieu au mois d'avril. Dans ce qui a été déclaré lors du recensement de la population, nous avons constaté qu'il y en a peu.

Vu le Code général des impôts;

Considérant l'obligation de voter les taux d'imposition en prenant en compte les orientations budgétaires du budget 2024, Considérant que la date limite de vote des taux d'imposition est fixée par la loi au 15 avril de chaque année à l'exception de l'année de renouvellement de l'assemblée (30 avril),

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu le 04/02/2025, le conseil s'est prononcé pour maintenir les taux précédents :

- Taxe foncier bâti : 22.24 %
- Taxe foncier non bâti : 47.57 %
- Taxe d'habitation : 11.50%

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**De DECIDER** les taux d'imposition 2025 suivants :

- Taxe foncier bâti : 22.24 %
- Taxe foncier non bâti : 47.57 %
- Taxe d'habitation : 11.50%

## **Point N°5 Adoption du Budget primitif 2025 (annexes)**

Madame la maire présente la maquette et le détail des chapitres du Budget principal 2025.

### **Dépenses de fonctionnement :**

Le chapitre 011 présente une dépense de 950 000 € avec notamment une dépense de travaux qui concerne les bâtiments : Isolation de la Table du 195, destruction de l'ancienne bibliothèque et de la maison attenante, désamiantage. Madame Reboul Salze ajoute que si l'on avait eu des projets avancés sur l'ancienne bibliothèque et la maison voisine, les montants auraient été affectés en investissement.

Le chapitre 012 concerne les charges de personnel à hauteur de 790 000€ et qui présente une hausse concernant l'augmentation du temps de travail pour le personnel de la bibliothèque, un poste complet de Technicien et un 4<sup>ème</sup> poste d'Atsem.

Le total de dépenses de fonctionnement s'élève à 2 153 432 € auxquelles s'ajoutent 35 000 € d'opérations d'ordre, soit un montant total de 2 514 950 €.

### **Recettes de fonctionnement :**

Atténuations de charges de personnel : 6500 €. Il s'agit d'un remboursement de charges de personnelle en cas d'arrêt maladie ou autre.

Vente produits qui concernent les coupes de bois, la restauration scolaires diverse redevances : 228 800 €

Fiscalité locale : 1 110 200 €

Impôts et taxes : 130 000 €

Dotations : 921 450 € (dont 800 000 € de la Compensation Financière Genevoise)

Le total de recettes de fonctionnement s'élève à 2 514 950 €.

### **Dépenses d'investissement : elles sont conforme à la présentation faite en débat d'orientation budgétaire.**

Subventions d'équipement versées : 1300 €

Immobilisations corporelles : 3 930 241 €

Opérations : 612 000 € qui concernent : la bibliothèque, le marché d'enrobé et de marquage, la route d'harée, l'amélioration énergétique du groupe scolaire, la rénovation de la mairie, l'acquisition et l'installation d'un composteur mécanique pour la restauration scolaire, l'aménagement de la cour d'école et l'acquisition d'abris de vélos.

Remboursement de l'emprunt : 133 300 €

Autres immobilisations financières : 150 000€

Opérations patrimoniales : 12 083€

Soit un total de dépenses d'investissement de 5 212 075.69 €.

### **Investissement recettes**

Dotations, fonds divers et réserves : 968 370€ €

Subvention d'investissement : 269 871€€

Virement de la section de fonctionnement : 326 518€  
Dotations aux amortissements : 35 000 €  
Opération patrimoniale : 12 083 €  
Excédents d'investissement : 3 600 232.15€  
Soit un total de recettes d'investissements de 5 212 075.69 €.

**Les membres du conseil, à l'unanimité décident :**

**D'ADOPTER** le budget communal 2025

#### BUDGET COMMUNE 2025

INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
5 212 075.69 €	5 212 075.69 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES
2 514 950.00 €	2 514 950.00 €

#### Point N°6 Attribution des subventions 2025

Madame Delcour, membre de la commission vie associative fait part aux membres du conseil que les dossiers de demandes de subventions ont été étudiés le 17 février 2025. Certaines associations n'ont pas encore transmis leurs dossiers et seront étudiées ultérieurement par la commission.

Madame Delcour indique que cette année, deux nouvelles associations se sont vu accorder une subvention, APICY et le club de basket de Cessy. Concernant APICY, madame la maire souligne l'activité d'APICY dans le Pays de Gex et l'importance des problèmes soulevés par l'association dans les communes.

Madame Reboul Salze exprime son approbation, soulignant la cohérence avec le programme de la commune et considère que la commune est désormais plus légitime pour collaborer avec APICY.

Madame Mosteiro considère leur rapport comme très intéressant mais parfois un peu trop insistant sur les points noirs de la commune. Elle informe qu'une de leur remarque judicieuse concernant la barrière au chemin de Poisieux a été prise en compte et va être déplacée pour donner un accès aux vélos.

Madame Reboul Salze demande si c'est une association d'utilité publique ? C'est à vérifier.

Monsieur Lesegretain Bernard précise qu'APICY effectue des comptages, des actions variées et de la prévention, et demande à ses adhérents de signaler les zones dangereuses.

Concernant les demandes de subventions des écoles privées, il est précisé que seules sont accordées des subventions pour les lycées ou écoles proposant des formations professionnelles qui ne sont pas dispensées dans le Pays de Gex.

Monsieur Lesegretain demande qui finance les aménagements des pistes de VTT ? Madame la maire répond que c'est Pays de Gex Agglo et ajoute que l'association Enduro du Ghetto a passer une convention avec Pays de Gex Agglo pour en réaliser de l'entretien.

Madame Lachaux revient sur les dossiers non remis dans les temps et trouve cela incorrect pour les autres associations qui se donnent la peine de les remettre dans les temps impartis. Elle informe que pour cette raison, elle préfère s'abstenir.

Madame la Maire ajoute que cela fait double travail pour les élus et les services administratifs.

Madame Reboul Salze demande si on pourrait appliquer une pénalité par exemple.

Il est précisé qu'un courrier de relance pour les documents d'assurance va leur être envoyé.

**Les membres du conseil municipal, à la majorité décident avec :**

**1 abstention de Madame Lachaux.**

**DE DECIDER** l'attribution des subventions et cotisations comme indiqué ci-dessous.

**DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2025.

Associations	2025
ECOLE DE MUSIQUE	3 740
A.S. ST-GENIS-FERNEY-CROZET FOOTBALL	2 500
SOCIETE MUSICALE CHEVRY-CROZET	2 000
CLUB DES AINES	1 000
ATELIERS ARTS ET CULTURE	900
GYMNASTIQUE CHEVRY-CROZET TONIC	600
UNION BOULISTE	400
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	250
JEUNESSE CROZET - CHEVRY	1000
APICY	300
<b>TOTAL</b>	<b>12 690</b>

Hors Crozet	2025
Lycée Prof privé Jeanne d'Arc	200
Pays de Gex Natation	210
Avenir Gessien Gymnastique	870
AEA Athlétisme	300
MFR VULBENS	100
Verger du Tiocan	200
Basket Pays de Gex	210
USPG (rugby)	540
<b>TOTAL</b>	<b>2630</b>

## ADMINISTRATION GENERALE

### Point N° 7 Cession d'une portion de parcelle

Madame la Maire expose aux membres du conseil que dans le cadre du programme immobilier prévu au 205 route de la télécabine sur la parcelle cadastrée C 1643 située en UGp1 par le promoteur « Objectif Pierre », l'accès doit se faire via la parcelle communale C 1092.

Il a été négocié avec le promoteur, la cession d'une portion de la parcelle communale d'une surface d'environ 220 m<sup>2</sup> donnant accès à la parcelle C 1643.

Le service des domaines a été consulté afin d'estimer le prix du m<sup>2</sup>. Le rapport conclut un prix de :

171 € le m<sup>2</sup> x 217.61 m<sup>2</sup> = 37 211.31 €.

La surface étant approximative, elle sera reprécisée après arpentage du géomètre.

Monsieur Chanel demande si ce n'est qu'une partie du terrain ? Madame la maire confirme, cela correspond à la voie d'accès au terrain qui va être construite.

Il est ajouté que les délimitations des propriétés dans cette rue sont étranges, qu'il faudrait les revoir dans leur ensemble.

Madame Reboul Salze ajoute que l'on conserve le reste de la parcelle, des conteneurs pour les déchets devant y être installés.

Madame Cottin précise que cette vente ne sera effective que si la transaction financière de la parcelle constructible se concrétise.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDENT** de céder une partie de la parcelle cadastrée C 1092 au profit du promoteur Objectif Pierre, soit une surface de 217.61m<sup>2</sup> au prix de 171€ le m<sup>2</sup>, l'arpentage définitif confirmera la surface exacte et le coût final,

**PRECISENT** que cette cession prendra effet si le promoteur immobilier finalise la transaction d'acquisition de la parcelle C 1643 et obtienne les autorisations administratives de construction,

**PRECISENT** que les frais de géomètre et les frais d'acte seront à la charge d'Objectif Pierre,

**AUTORISENT** Madame la maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents.

## **Point N°8 Contrat cadre de la Convention territoriale globale à passer avec la CAF de l'Ain**

Madame Cottin informe le conseil qu'un nouveau contrat proposé par la CAF, remplaçant les contrats enfance antérieurs, englobe désormais l'ensemble du Pays de Gex. Ce nouveau dispositif invite les petites communes à s'associer afin de développer des projets élargis dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse. Cette adhésion permettrait au centre de loisirs de Crozet de percevoir une subvention supplémentaire de 19 000 € de la CAF, destinée au gestionnaire du centre. Madame Mosteiro demande quelles sont les contreparties requises.

Madame Cottin précise que la contrepartie pour la commune serait de proposer des activités pour les adolescents, par exemple et ajoute que Crozet serait inclus dans une réflexion globale sur les propositions à destination des jeunes.

Monsieur Chanel est étonné que ce soit la commune qui autorise le président de Pays de Gex Agglo à signer la convention.

Madame la maire confirme que cela a été vérifié et que c'est bien la procédure. Notre délibération confirme notre intérêt à figurer dans ce contrat global.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'APPROUVER** le contrat cadre de la Convention territoriale globale à passer avec la CAF de l'Ain,

**D'AUTORISER** Monsieur le président à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes

## **TRAVAUX – FORET – SECURITE**

### **Point N°9 SIEA : plan de financement pour le déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques**

Madame la maire présente le plan de financement pour la fourniture, l'installation, la maintenance, la supervision et la gestion d'infrastructures pour la borne semi-rapide au parking de l'école les Chardons Bleus.

Monsieur Chanel précise qu'il s'agit d'un groupement de commandes et que le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'équipement de l'Ain) informera la commune des modalités. L'investissement sera réalisé par la commune, les subventions étant gérées par le SIEA. Le SIEA intervient par un fonds de concours.

La récupération du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) s'effectuera un an après l'investissement.

Madame Mosteiro confirme que la commune devra avancer la totalité des fonds.

Madame Rebouls Salze rappelle que l'investissement de base s'élève tout de même à 24 000 €.

Monsieur Chanel indique qu'il sera nécessaire de déplacer la place de stationnement réservée à mobilité réduite.

Madame Mosteiro ajoute qu'il y aura des mécontentements potentiels liés à la réduction du nombre de places de stationnement, notamment en raison des barrières et du plan Vigipirate qui prennent déjà des places.

Madame la maire précise que des places vont être ajoutées devant les espaces de jeux.

#### **RESTE À CHARGE COMMUNE (estimations)**

Total HT avant aides : 23 765,41 €

Prévisionnel Prime Advenir : -4 000,00 €

Estimation réfaction et participation du SIEA sur le raccordement : -2 016,00 €

Estimation reste à charge commune HT : 17 749,41 €

Fonds de concours SIEA\* : -16 675,82 €

Estimation reste à charge final HT : 1 073,59 €

Total TVA 20 % : 4 292,28 €

Estimation reste à charge final TTC : 5 365,87 €

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'APPROUVER** les montants,

**D'AUTORISER** Mme la maire à signer le devis.

#### **Point N°10 SIEA : plan de financement pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications Chemin du Peillon**

Madame la maire informe que faisant suite à la fin des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications Chemin du Peillon, il convient de régulariser le plan de financement du chantier auquel se sont ajoutées des plus-values pour la partie génie civil Télécom.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'APPROUVER** les montants ci-dessous de l'avant-projet définitif de l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications Chemin du Peillon

**D'AUTORISER** Mme la maire à signer le devis.

Montant des travaux T.T.C. (1) : 26 500 €

Participation du SIEA : 2 650,00 € C

Participation de la commune : 90 % : 23 850,00 €

Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise :  
20 272,50 €



## URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

## Point n°11 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Nature des travaux	Date décision	Décision
AT00113524 B0008	07/10/24	EARL ECURIE DE MASSORAN - Mme MIGNOT Ambre	269 chemin des Hivouettes		20/02/25  FAVORABLE
DP00113525 B0002	17/01/25	MAIRIE DE CROZET - Mme JOUANNET Martine	59 chemin des Croux	- Création d'un dallage en béton armé d'une surface de 45,00 M².. - Création d'un chemin piéton en enrobé d'une surface de 40,50 M². - Modification du revêtement d'un chemin existant d'une surface de 87,00 M². - Déplacement d'une clôture existante et d'un portillon	17/02/25  NON OPPOSITION
PC00113514 B0013M02	10/12/24	El Sarah GOUDARD - Mme GOUDARD Sarah	Chemin des Peureuses	Modifications hauteur, pente toiture. Création de jacobines et d'ouvertures. Création d'un plancher à l'étage (non clos).	04/02/25  FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113520 B0013M03	09/12/24	BAER Adrien	115 chemin de Chapeaux	Modification de la toiture de l'abri voiture de Affichage de la serre oubliée sur les dessins. Suppression du puits de lumière prévu dans le permis de base.	19/02/25  FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113520 B0014M01	06/12/24	EL FTOUH Morad	Chappet	Modification façade et suppression du sous-sol.	29/01/25  REFUS
PC00113521 B0018M01	02/09/24	EARL ECURIE DE MASSORAN - Mme MIGNOT Ambre	269 chemin des Hivouettes	Modification de l'implantation. Ajout de boxes pour chevaux. Ajout de panneaux photovoltaïques.	20/02/25  FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113523 B0009M01	27/08/24	BOUIX Yoann	Le Marais Sud	Création d'un mur de remblais surmonté d'un grillage en limite de la servitude. Création d'une piscine enterrée à l'est du projet. Modification des hauteurs d'égout et de faitage.	07/02/25  REFUS
PC00113523 B0024T01	19/12/24	SASU SLR2 - M. DALISSON Nicolas	Route de la Télécabine - Le Pied du Mont	Transfert partiel (Ombrières N° 3 et 4)	30/01/25  FAVORABLE

Madame Reboul Salze présente aux conseillers le compte-rendu de la réunion exceptionnelle d'urbanisme qui s'est tenue le 13 février dernier concernant la révision du PLUiH.

- Orientation pour Crozet :

Majoritairement, les élus souhaitent conserver l'esprit village de Crozet. Ils reconnaissent qu'il faut accepter une certaine croissance, mais en la maîtrisant et en travaillant en amont, notamment sur la mobilité : bus, voies cyclables, routes,... Proposer des logements sans se soucier de la thématique mobilité n'est pas possible car les embouteillages dans le Pays de Gex sont de pire en pire.

Certains élus pensent que les parcelles constructibles sont trop petites et qu'il faudrait réduire le coefficient d'emprise au sol. Mais cette position ne fait pas la majorité.

A noter que Crozet dispose actuellement de plusieurs OAP sectorielles qui constituent un gisement important en termes de construction de logements : 166 logements sont prévus dans ces OAP.

La commission a exprimé un avis unanime pour maintenir une expansion très maîtrisée de notre village.

Il est ajouté que si la population de la commune dépasse les 3500 habitants, la commune rentrera dans le cadre de la loi SRU et se verra dans l'obligation d'atteindre 20 à 25 % de logements sociaux.

- Emplacements réservés :

Tous les emplacements réservés seront revus lors d'une prochaine commission, certains seront sans doute supprimés. D'autres points pourront être ajoutés.

- Diverses sollicitations du Jiva Hill :

Deux parcelles situées dans l'unité touristique, et d'une surface totale de 2000m<sup>2</sup> sont aujourd'hui en NP : accord de la commission pour demander un zonage en UT1.

Passer en A une partie des parcelles situées en bas pour réaliser des boxes à chevaux : non abordé mais le bureau exécutif a donné son accord.

Demande de passer la parcelle située au-dessus de la ZA Vie Chatelme de Ut en Ug pour réaliser des logements. Projet de 4 immeubles. A l'unanimité la commission refuse car cela est en contradiction avec les orientations envisagées pour Crozet. Ce projet augmenterait massivement le nombre de logements sur la commune qui ne peut pas forcément l'assumer (approvisionnement en eau potable limité ; nombre de logements sociaux, ...). Seule l'idée d'une résidence seniors a retenu l'attention, mais pas de logements. Outre la dimension (R+3) du projet, dimensions qui n'existent pas sur la commune, la création d'un hameau dans ce secteur jouxtant la zone artisanale et ses activités : scierie, travaux publics, tailleur de pierre etc, serait un non-sens et ne présente aucun intérêt pour le village.

Déplacement du practice sur une zone Ap: refus de la commission qui maintient la position déjà prise par le conseil sur cette demande.

Projet d'agrivoltaïsme sur un terrain en zone AP : à étudier

Emplacement réservé face à l'entrée de l'établissement supprimé : non abordé mais le bureau exécutif avait donné son accord. Sera étudié lors de la révision des emplacements réservés en commission.

Sur l'ensemble de ces éléments, les conseillers sont à l'unanimité en accord avec les décisions prises lors de cette commission exceptionnelle d'urbanisme.

## COMMISSIONS MUNICIPALES

### Point N° 12 Travaux de la commissions Solidarité/CCAS

Madame Cottin présente le bilan de la collecte des Restos du Cœur qui a eu lieu les 6 et 7 février. Le résultat de la collecte est jugé décevant et une réflexion est engagée sur la possibilité d'élargir la participation à d'autres communes. Lors des collectes précédentes, environ une tonne de denrées était collectée. Cette année, seulement 200 kg ont été comptabilisés.

Il est rappelé qu'une collecte nationale aura lieu ce week-end dans tous les supermarchés de France.

## INTERCOMMUNALITE

Madame la maire informe le conseil que les Assises de la mobilité ont eu lieu, permettant des rencontres avec les élus suisses. Monsieur Nouvelle indique qu'une réflexion est en cours concernant la création d'une liaison ferroviaire entre le pied du Salève et le pied du Jura.

### INFORMATIONS DIVERSES

Le Crozet contact doit être livré en fin de semaine. Distribution à organiser.

### Dates des prochains conseils municipaux :

- 1<sup>er</sup> avril
- 6 mai
- 10 juin

Fin de séance : 22h10

Madame Martine Jouannet  
Maire

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, representing the signature of the secretary of the meeting.